



SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU MERCREDI 19 NOVEMBRE 2008

Déroulement	La séance a lieu dans la salle des séances de la maison communale à Roeser. Elle débute à 15:45 heures et se termine à 17:30 heures. La séance est présidée par Monsieur Tom Jungen.
Présences	Suzette Dostert-Wagener, Pierrette Ferro-Ruckert, Nicole Frantz (quitte la séance à 17:02 heures), Tom Jungen, Léonie Klein-Hoffmann, Marianne Pesch-Dondelinger, Renée Quintus-Schanen, Edy Reding, Jean-Paul Reiter, Camille Schleck (quitte la séance à 16:30 heures), Richard Schneider (quitte la séance à 17:02 heures).
Absence(s)	/
Remarque	Lorsque le vote n'est pas spécifié, la décision a été prise à l'unanimité des voix.

1.1 Communications du collège échevinal

Le bourgmestre annonce le décès de M. Aly Rische, maire honoraire de Zoufftgen. M. Rische a été un des initiateurs du partenariat entre les deux communes de Roeser et Zoufftgen. Durant nombre d'années, il s'était engagé pour le rapprochement entre les populations des deux communes et pour l'amitié franco-luxembourgeoise. Une minute de silence est observée à la mémoire du défunt.

1.2 Questions écrites des conseillers

La fraction LSAP a présenté une question écrite relative au projet de doublement de la ligne ferroviaire entre Luxembourg et Bettembourg.

2. Convention relative à la construction d'une maison de soins pour personnes âgées

La convention avec la société anonyme Alysea a pour objet la construction d'une maison de soins pour personnes âgées à Crauthem dans la zone "Im Bruch".

Par cette convention d'une part la société Alysea s'engage à construire sur ces parcelles une maison de soins pour personnes âgées et d'autre part la Commune concède gratuitement les droits de construire nécessaires à la réalisation de ce projet, assimilable à un projet d'intérêt public, et procédera ultérieurement au reclassement du secteur en zone de bâtiments et d'équipements publics.

La convention a pour objectif de documenter la volonté des parties de mettre en chantier ces constructions au premier semestre 2009 et de les clôturer dans les 18 mois qui suivent l'ouverture du chantier.

La convention permet également d'assurer une priorité d'admission dans la maison de soins aux habitants de la commune de Roeser et à leurs ascendants.

3. Convention "pacte logement"

Par la convention "pacte logement", l'Etat et la Commune s'engagent à unir leurs efforts pour augmenter l'offre de logements et pour réduire le coût du foncier et de l'habitat.

D'une part la Commune s'engage à contribuer à la création de nouveaux logements sur son territoire destinés tant à l'accession à la propriété qu'à la location, dans la

perspective d'augmenter par ce fait sa population d'au moins 15% sur une période de 10 ans.

En contrepartie, l'Etat accorde à la Commune une contribution financière de 4.500 €, calculée et liquidée chaque année, pour tout nouvel habitant dépassant la croissance de 1% de la population. Cependant, le seuil minimum de croissance se situe à 30 habitants par an en chiffres absolus.

4. Partenariat avec la Commune de Zoufftgen

Comme suite à la réunion de travail commune du 27 octobre 2008 entre le conseil communal de Roeser et le conseil municipal de Zoufftgen le conseil arrête le projet de délibération établissant un premier bilan et arrêtant un programme d'initiatives concrètes à réaliser en commun.

5. Acte administratif relatif à la vente d'un immeuble à l'Etat

Reporté à une séance ultérieure.

6. Autorisation d'ester en justice

Le conseil autorise le collège d'ester en justice afin de poursuivre les démarches juridiques en vue de déterminer le propriétaire effectif du réseau de télédistribution communal.

7. Plan de gestion annuel pour la forêt communale de Roeser

Le plan de gestion établi par l'Administration des Eaux et Forêts est présenté en séance par le préposé forestier Victor François.

Plan de gestion - exercice 2009	
Dépenses	246.328,00 €
Recettes	198.712,00 €

8.1 Subsidés aux associations

La liste des associations non communales pouvant bénéficier d'un subside extraordinaire annuel est modifiée comme suit :

- ▶ Bénéficiaire d'un subside annuel : Amnesty International (Luxembourg)
- ▶ Montant du subside annuel à allouer : 75,00 €

8.2 Fixation de la valeur du point pour le calcul des subsides ordinaires dus pour 2008

Subsidés ordinaires dus pour 2008	
Valeur du point	2,50
Associations pouvant bénéficier d'un subside	25
Associations recevant un subside	24
Total des points attribués	10.078
Total des subsides alloués	25.195,00 €

8.3 Allocation de subsides compensatoires pour 2008

- ▶ Fraën a Mammen Bivange-Berchem : 235,00 €
- ▶ Fraën a Mammen Roeser-Crauthem-Peppange : 235,00 €
- ▶ Amicale des Enrôlés de force : 145,00 €

9. Questions orales des conseillers

Marianne Pesch-Dondelinger :

- ▶ Il serait souhaitable que les notes relatives à l'organisation scolaire soient également communiquées aux conseillers de même que les invitations à des réunions d'information.

10. Indigénat (*Huis clos*)

Le conseil se prononce sur une déclaration d'option pour l'obtention de la nationalité luxembourgeoise.

11. Réglementation de la circulation

En raison des travaux de réaménagement de la rue de la Gare à Bivange le conseil édicte un règlement interdisant la circulation dans cette rue pendant la durée des travaux.